

une société dans laquelle le gouvernement a, délibérément ou non, réussi à verser des intérêts élevés à ceux qui ont déjà des moyens. C'est, à mon avis, une accusation terrible contre le gouvernement. Ce n'est certainement pas conforme à la promesse du premier ministre, selon laquelle personne ne souffrirait par suite du chômage tant qu'il resterait en fonction.

Toujours à propos du chômage, je remarque que plusieurs députés parlent du chômage, fournissent des données sur le chômage à l'heure actuelle, en le comparant à des périodes antérieures. Je crois qu'ils ont oublié une chose, savoir que la Caisse d'assurance-chômage, à partir de rien, a atteint plus de 900 millions de dollars sous l'ancien gouvernement, et qu'en ces trois dernières années, elle a diminué au point d'être menacée d'être bientôt à sec. Je pense que le comité consultatif l'a avoué dans son dernier rapport.

Qu'a fait le gouvernement pour remédier à cet état de choses? Le gouvernement nous a convoqués ici tôt à l'automne et le ministre a présenté un budget. Une seule chose dans le budget est de nature à stimuler notre économie: le ministre a haussé de \$25,000 à \$35,000 le montant auquel s'applique le taux de 21 p. 100 sur le revenu des sociétés. Grâce à cette nouvelle disposition, une entreprise qui a des bénéfices de \$30,000 épargnera \$1,500 et une autre dont les bénéfices sont de \$35,000 ou plus n'épargnera que \$3,000. C'est à peine suffisant, dans un cas comme dans l'autre, pour donner du travail à un homme.

Il y a dans ce budget un autre plan aux termes duquel le ministre permettra un double amortissement pour une année dans les régions qui sont dans le marasme, qui souffrent de chômage chronique depuis quelque temps.

L'hon. M. Fleming: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député se croit revenu au débat sur le budget. Le débat sur le budget a pris fin il y a plusieurs semaines, lorsque la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens a été adoptée. La résolution peut être étudiée en comité. Par conséquent, je dis que ce n'est pas pertinent au présent amendement qui vise la politique monétaire et autres questions semblables. Il n'est certes pas question de résolutions budgétaires dans la présente résolution.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, les propos de l'honorable député sont nettement pertinents, aux termes de l'amendement. Je pense que le ministre des Finances est mal venu d'invoquer le Règlement à ce sujet. S'il avait voulu soulever une objection, il aurait pu le faire plus tôt

[M. McMillan.]

au cours des observations de mon honorable ami. Il ne l'a pas fait, et l'honorable député qui a la parole s'en tient rigoureusement à la proposition d'amendement dont nous sommes saisis.

M. McMillan: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): A l'ordre! Je ne m'oppose pas à ce que l'honorable député fasse mention du budget et des voies et moyens, mais je ne crois pas qu'il devrait parler du budget tout le long de son discours. Je lui demande de traiter un peu plus de l'amendement.

M. McMillan: Je m'abstiendrai de parler du chômage, vu que nous pourrions y revenir une autre fois, et j'aborderai un autre sujet qui convient peut-être au présent débat. J'ai ici un numéro du *Standard* de St. Catharines qui remonte à un peu plus d'un an. A cette époque, M. Grosart, du bureau du premier ministre, se trouvait dans la région de Niagara pour adresser la parole aux adhérents du parti.

Une voix: De quelle région s'agit-il?

M. McMillan: De la région de Niagara.

M. Fisher: Il en est l'organisateur.

M. McMillan: D'après ce qu'il a dit dans son discours, il n'était pas inquiet de la dette car, selon lui, elle pouvait se gérer facilement. Il croyait, a-t-il dit, que le ministre des Finances trouvait la dette très facile à gérer. M. Grosart a aussi parlé d'autre chose. Il ne pensait pas que le peuple savait à quoi s'en tenir quant à l'attitude du gouvernement. Je puis le rassurer là-dessus en lui disant que le gouvernement a tout à fait réussi à se faire comprendre de la population. Je n'avais jamais su auparavant qui était le mentor du ministre des Finances. Malheureusement, les déclarations de M. Grosart ne sont pas reproduites très souvent dans les journaux, de sorte que nous avons du mal à connaître les idées du gouvernement en matière de finances et de fiscalité. Le ministre des Finances ne nous renseigne sûrement pas assez et nous aimerions obtenir des renseignements d'un membre du gouvernement.

L'autre soir, le ministre du Revenu national (M. Nowlan) a parlé, à London, d'une hausse possible de l'impôt sur le revenu et d'un déficit l'an prochain. Un déficit n'a rien de nouveau car, il y a trois ans, je crois, j'ai prédit que le ministre actuel des Finances n'aurait jamais un excédent. Je ne crois donc pas que le ministre du Revenu national nous ait donné de nouveaux renseignements.

M. Woolliams: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. McMillan: Lorsque j'aurai terminé. Si je n'enfreins pas le Règlement, monsieur l'Orateur, je vais m'arrêter quelques instants